

**Directive
sur la politique cantonale en matière de promotion de l'élevage**

Le Chef du Département de l'économie et du territoire,

Chapitre 5 : Promotion de l'apiculture**Art. 25 Vulgarisation apicole**

Le canton verse une aide annuelle déterminée par le Service pour favoriser la vulgarisation apicole, sur la base d'un contrat de prestations conclu avec l'Association suisse allemande et rhéto-romanche des apiculteurs (VDRB), la Société romande d'apiculture (SAR) ou toute autre organisation apicole expérimentée et reconnue par le Service.

Art. 26 Appui aux nouveaux apiculteurs valaisans

¹ Une contribution forfaitaire de 5'000 francs est attribuée aux apiculteurs qui exercent pour la première fois leur activité dans le canton du Valais ou s'y réinstallent après une interruption supérieure ou égale à 10 ans, pour autant qu'ils détiennent au moins 5 ruches.

² Les apiculteurs valaisans déjà en activité qui agrandissent considérablement leurs installations en augmentant l'effectif de leurs colonies d'au moins 5 unités perçoivent un montant forfaitaire total de 1'000 francs.

³ Le montant doit être restitué si l'activité cesse avant 5 saisons entières.

⁴ Le bénéficiaire donne spontanément au Service, chaque deux ans après l'octroi de la subvention, tous renseignements et pièces utiles justifiant de la poursuite de son activité.

⁵ L'aide s'arrête par l'épuisement des moyens financiers prévus pour les différentes mesures du présent article. En cas de moyens insuffisants pour satisfaire les demandes en suspens, le solde à disposition est réparti proportionnellement entre les requérants ayant envoyé les formulaires le jour de l'épuisement des moyens financiers.

Chapitre 6 : Dispositions finales**Art. 27 Abrogation**

Les directives en matière de promotion de l'élevage antérieures à la présente sont abrogées.

Art. 28 Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de la présente directive est fixée au 1^{er} juillet 2007.

Sion, le 27 juin 2007

Modifications entrées en vigueur le 1^{er} juin 2008

Le Chef du Département de l'économie et du territoire : **Jean-Michel Cina**